



**PRÉFET  
DU VAL-  
DE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Créteil, le 14 août 2021

**Covid 19 : Le passe sanitaire devient obligatoire dans 9 centres commerciaux du Val-de-Marne.**

Le Gouvernement a décidé d'appliquer le passe sanitaire dans les centres commerciaux de plus de 20 000m<sup>2</sup> dans les départements où le taux d'incidence dépasse les 200 nouveaux cas positifs pour 100 000 habitants afin de limiter la circulation du virus de la COVID 19.

Tel est le cas dans le Val-de-Marne.

**En conséquence, Sophie THIBAUT, préfète du Val-de-Marne, a décidé qu'à compter du lundi 16 août 2021 la présentation d'un passe sanitaire est rendue obligatoire dans les établissements suivants :**

- Belle Epine à THIAIS ;
- Val de Fontenay et Périval à FONTENAY-SOUS-BOIS
- Centre commercial de la Vache Noire à ARCUEIL
- Centre commercial Quais d'Ivry à IVRY-SUR-SEINE
- Okabé au KREMLIN-BICETRE
- Bercy 2 à CHARENTON-LE-PONT
- Pince Vent à ORMESSON / CHENNEVIERES
- Magasins IKEA à VILLIERS-SUR-MARNE et à THIAIS.

En outre le port du masque demeure également obligatoire au sein de ces établissements.

Cette mesure est prise en cohérence avec celles mises en place à Paris et dans les deux autres départements de la petite couronne.

Service de la communication  
interministérielle

Tél : 01 49 56 60 67 / 60 79 / 60 86 – 06 03 34 29 87  
Mél : pref-communication@val-de-marne.gouv.fr

21-29 Avenue du Général-de-Gaulle  
94000 CRETEIL